

Montréal, le 7 février 2024

Aux directeurs des départements universitaires,
aux directeurs de l'enseignement,

Objet : Concours 2023-2024 – Bourses de formation complémentaire

Chers collègues,

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que les résidents de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal sont invités dès maintenant à soumettre leur candidature pour l'une des quatre bourses de formation complémentaire qui seront offertes par la Faculté de médecine pour l'année académique 2023-2024, soit :

- Une (1) bourse de 40 000 \$ offerte grâce au Fonds de bourses pour la surspécialisation clinique créé en reconnaissance des dons de la Fondation R. Samuel McLaughlin et aux contributions d'anciens récipiendaires;
- Une (1) bourse de 25 000 \$ du Fonds commémoratif Bernier-Pirlot, créé grâce au don de mademoiselle Réjane Bernier;
- Une (1) bourse de 20 000 \$ du Fonds de bourses Perras, Cholette & Cholette de surspécialisation clinique grâce aux dons de Dre Colette Perras, de Dr Claude Cholette et de Dr Jean-Paul Cholette, tous diplômés de notre Faculté.
- Une (1) bourse de 50 000 \$ du Fonds de bourses pour la recherche en dermatologie, créé grâce au don de Dr Robert Bissonnette, diplômé de la Faculté de médecine.

Vous trouverez ci-joint les critères d'éligibilité pour chacune de ces bourses, le mécanisme de sélection des récipiendaires, un formulaire de candidature ainsi que la liste des documents à joindre.

La lettre d'appui de votre département universitaire, le formulaire de demande de mise en candidature et les documents constituant le dossier de mise en candidature des résidents sélectionnés par votre comité directeur doivent être transmis par courriel au vice-décanat des études médicales postdoctorales, à l'attention de la responsable des opérations, Marie-Pier Bresse (resp-operations@med.umontreal.ca), au plus tard le **25 mars 2024**.

À noter que seuls les dossiers complets acheminés au vice-décanat aux études médicales postdoctorales par le secrétariat de votre département universitaire (Faculté de médecine de l'Université de Montréal) seront étudiés.

Les récipiendaires 2023-2024 de ces bourses seront annoncés le 30 avril 2024.



François Girard, M.D., FRCPC
Vice-doyen aux études médicales postdoctorales

p.j. (2)

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats admissibles doivent :

1. être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent;
2. être dûment inscrit à titre de médecin-résident à l'Université de Montréal comme étudiant régulier dans un programme de spécialité aux études médicales postdoctorales (incluant la médecine de famille);
3. étudier à temps complet à l'Université de Montréal pendant l'année d'attribution de la bourse¹;
4. poursuivre des travaux de recherche ou débiter une formation complémentaire à l'extérieur du Canada au courant de l'année académique 2024-2025, soit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025;
5. se démarquer par l'excellence de leur curriculum (dossier académique, activités de recherche, publications);
6. attester de la pertinence des champs d'intérêt dans le domaine de surspécialisation (contexte, besoins, etc.);
7. bénéficier d'un support financier d'un montant équivalent à la bourse provenant d'un organisme officiel, d'un département ou d'un service (sauf pour la bourse de recherche en dermatologie);
8. démontrer un intérêt à revenir à l'Université de Montréal après leur formation complémentaire.

CRITÈRES PARTICULIERS ADDITIONNELS À CHAQUE FONDS DE BOURSES

1. Le **Fonds de bourses pour la surspécialisation clinique** requiert que le récipiendaire :
 - S'engage à signer un contrat par lequel il reviendra à l'UdeM aux conditions déterminées, après sa formation, pour une durée minimale de trois (3) ans, ou, le cas échéant, à remettre la totalité de la bourse.
2. Le **Fonds commémoratif Bernier-Pirlot** requiert que le récipiendaire :
 - Soit un médecin-résident inscrit simultanément comme étudiant régulier dans un programme de spécialité aux études médicales postdoctorales (incluant la médecine de famille) et dans un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal;
 - Poursuive des recherches sur les maladies cardiaques ou le cancer.
3. Le **Fonds de bourses Perras, Cholette & Cholette de surspécialisation clinique** requiert que le récipiendaire :
 - soit un médecin-résident inscrit simultanément comme étudiant régulier dans un programme de spécialité aux études médicales postdoctorales (incluant la médecine de famille) et dans un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal;
 - s'engage à signer un contrat par lequel il reviendra à l'UdeM aux conditions déterminées, après sa formation, pour une durée minimale de trois (3) ans, ou, le cas échéant, à remettre la totalité de la bourse;
 - s'engage à fournir un rapport d'activités faisant état des travaux rendus possibles grâce à l'obtention de la bourse.
 - Par ailleurs, conformément à l'entente de don, à dossier équivalent, une préférence sera accordée au candidat qui sera recruté au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).
4. Le **Fonds de bourses pour la recherche en dermatologie** requiert que le récipiendaire :
 - Soit inscrit à titre de médecin-résident dans un programme de la Faculté de médecine, et soit en fin de formation;
 - Entreprenne une formation complémentaire liée à la recherche en dermatologie à l'extérieur du Canada durant l'année 2024-2025. La formation complémentaire peut avoir une composante clinique.
 - Cette bourse ne nécessite pas d'appariement de fonds.

¹ L'année d'attribution de la bourse correspond à l'année académique actuellement en cours, soit 2023-2024 pour les résidents en formation en résidence entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

MÉCANISME D'ATTRIBUTION

Le comité facultaire d'attribution des bourses de surspécialisation clinique se réunira en avril 2024 pour choisir les quatre récipiendaires de ces bourses, parmi les dossiers retenus et soumis par les départements universitaires.

Ce comité sera composé des membres suivants :

- du vice-doyen exécutif, sciences cliniques et réseau, à titre de représentant du doyen;
- du vice-doyen – études médicales postdoctorales (qui présidera le comité d'attribution);
- de la vice-doyenne – recherche et développement;
- d'un représentant du comité directeur des études médicales postdoctorales et des établissements du réseau hospitalier de l'Université de Montréal;
- du représentant des donateurs, conformément à la convention de don du Fonds Perras, Cholette & Cholette;
- d'un représentant de l'équipe de gestion philanthropique de la Faculté de médecine (observateur).

DOCUMENTS REQUIS²

1. Formulaire de demande de mise en candidature dûment complété et signé;
2. Curriculum vitae du candidat, incluant la description de sa formation à ce jour et la liste de ses publications, présentations ou articles en préparation;
3. Copies des attributions de bourses antérieures, s'il y a lieu;
4. Lettre de motivation du résident (une à deux pages) présentant son projet de recherche et la pertinence des champs d'intérêts dans le domaine de surspécialisation. Le texte doit également démontrer l'intérêt du candidat pour débiter sa carrière à l'Université de Montréal après sa formation;
5. Lettre d'appui du directeur de programme d'études médicales postdoctorales;
6. Lettre du directeur de recherche ou du responsable de la formation complémentaire, confirmant la date de début et de fin ainsi qu'une description sommaire du projet de recherche ou de la formation complémentaire;
7. Lettre de soutien du chef de département hospitalier et lettre de soutien du directeur de département universitaire³;
8. La preuve d'obtention d'une bourse par une source de fonds reconnue capable d'apparier intégralement le montant de la bourse offerte (sauf pour la bourse en dermatologie).

² À présenter dans l'ordre.

³ Chacune de ces deux lettres doit confirmer le recrutement du candidat et, sauf pour la bourse de recherche en dermatologie, le fait que celui-ci bénéficie d'un support financier équivalent au montant de la bourse de formation complémentaire.